

## Stratégie du CECO 2022-2026

*adoptée lors de la séance de la commission de surveillance du 12 mai 2021*

### Introduction

Le comité de direction, en tant qu'organe de pilotage, s'est donné pour mission de définir une stratégie pour les années 2022-2026. En 2020, un comité stratégique a donc été formé avec Esther Baur (Archives de l'État BS), Jutta Hafner (Archives de l'État AR) et Philippe Künzler (Archives fédérales). Sur la base des discussions déjà menées par le bureau du CECO avec les archives, ainsi que des visions discutées par le bureau et le comité de direction, le comité stratégique a préparé une analyse du contexte et en a tiré des domaines d'action pour la stratégie 2022-2026. Ces domaines d'action ont déjà été présentés lors de la réunion de la commission de surveillance en novembre 2020. Dans ce document, des objectifs stratégiques ont été définis pour chaque domaine d'action. Il contient également les premières mesures destinées à mieux comprendre les objectifs et à illustrer le propos. Cependant, elles ne sont ni déjà en place ni complètes. Le catalogue définitif des mesures et le plan de mise en œuvre seront élaborés après l'adoption de la stratégie.

### Domaines d'action

- 1 Domaine d'action : donner une orientation, rendre les connaissances accessibles et permettre la mise en réseau..... 2
- 2 Domaine d'action : processus d'archivage (de la production à l'accès)..... 3
- 3 Domaine d'action : innovation et radar technologique ..... 5
- 4 Domaine d'action : organisation et compétence du bureau du CECO ..... 6

## **1 Domaine d'action : donner une orientation, rendre les connaissances accessibles et permettre la mise en réseau**

Le CECO suit en permanence l'état de l'informatique archivistique en Suisse et connaît la situation des archives suisses. Il communique ces connaissances aux archives concernées et obtient une vue d'ensemble des applications informatiques dans des domaines définis de l'administration [voir également l'accord administratif, 3.5-3.7]. Les archives membres profitent du réseau de connaissances en sachant où se trouvent les différentes archives, quels projets sont en cours et quels outils sont utilisés. En raison de la petite taille de la Suisse, la coopération au niveau national avec d'autres associations et fédérations deviendra aussi de plus en plus importante à l'avenir.

### **Objectifs :**

#### **1.1 Le CECO fournit un système de gestion des connaissances et un réseau de connaissances sur lesquels les membres peuvent s'appuyer.**

##### *Mesures :*

- Le CECO collecte régulièrement des informations auprès des archives membres concernant l'état de l'archivage numérique, les projets et les solutions au sein des archives.
- Le CECO cartographie les solutions avec les indicateurs les plus importants (partenaires externes, coûts, travail collaboratif) dans le domaine des solutions numériques ainsi que les projets à venir.

#### **1.2 Le CECO est le centre de coordination ou le médiateur pour/de l'information et met en relation les parties intéressées.**

##### *Mesures :*

- Le CECO encourage la coopération au niveau national avec les différentes institutions concernées et assure le transfert d'informations.
- Le CECO accroît la transparence entre les membres dans le domaine de l'archivage numérique et favorise la construction d'une communauté.

#### **1.3 Le CECO favorise l'interopérabilité (connectivité) entre les archives.**

##### *Mesures :*

- Le CECO renforce les communautés open source.
- Le CECO développe des structures et des normes qui permettent l'interopérabilité.

## **2 Domaine d'action : processus d'archivage (de la production à l'accès)**

Le CECO offre à ses membres des connaissances et des solutions concrètes pour développer le travail d'archivage dans les conditions de la transformation numérique et des tendances technologiques actuelles, ou les développe avec eux. Dans les délais prévus par la stratégie, la mise en œuvre des objectifs stratégiques suivants se concentre sur les processus de pré-entrée ou d'entrée. Il s'agit d'y travailler afin d'amener la prise en charge, y compris les tâches en amont, à un haut niveau de maturité en tant que sous-domaine du processus global d'archivage numérique. En revanche, il s'agira de développer des bases centrales et nécessaires dans les domaines de processus que sont la gestion de données, l'accès et la conservation.

### **Objectifs :**

- 2.1 Promouvoir des solutions d'archivage numérique durables, interopérables et collaboratives.**
- 2.2 Concevoir des solutions pratiques et développer des bonnes pratiques dans les domaines de processus prioritaires pour les membres.**
- 2.3 Évaluer et promouvoir des normes et standard ouverts des formats de fichiers et des interfaces ainsi que les logiciels libres dans les solutions d'archivage numérique.**
- 2.4 Permettre la mise en réseau des solutions d'archivage avec des applications au sein de l'administration ou de provenances et de sources de données, par exemple pour accéder aux documents archivés à partir du RMS**
- 2.5 Le CECO agit en tant qu'organe de coordination pour l'archivage des systèmes d'information transversaux.**

### *Mesures (selon les domaines de processus) :*

- Pré-entrée
  - Définir les exigences pour l'automatisation du traitement et l'assurance qualité du SIP
  - Encourager la coopération et la collaboration pour la création d'outils ouverts et interopérables.
  - Collaborer en vue de réaliser des solutions modèles pour la prise en charge de données à partir de types de formats spécifiques (par exemple, stockage de fichiers, SIG, Web ; domaines particuliers dans des applications spécialisées).
- Entrée
  - Définir les exigences relatives aux solutions libres pour le transfert sécurisé afin de garantir l'authenticité, la traçabilité et l'intégrité de la constitution du patrimoine archivistique.
  - Poursuivre le développement de l'interface de versement aux archives (eCH-0160) en tenant compte des nouvelles normes en matière de métadonnées (RiC), des formats de données (RDF) et de la flexibilité accrue du modèle de données sous-jacent, et fournir des données d'essai et des points de référence.

- Gestion des données
  - Définir les exigences pour la gestion des données de nouvelle génération en tant que solution ouverte et interopérable, en mettant l'accent sur la relation entre logiciel de gestion d'archives et référentiel ainsi que sur l'adaptation de nouvelles normes de métadonnées (RiC) et de nouveaux formats (données liées/RDF), le tout en se basant sur les processus d'archivage pertinents (évaluation, prise en charge, indexation, conservation, accès).
- Accès
  - Définir les exigences relatives aux solutions ouvertes/interopérables pour l'accès numérique et le processus utilisateur, en mettant l'accent sur la spécification des DIP, le versement, les solutions en ligne pour la visualisation des données primaires et des métadonnées.
- Conservation
  - Groupe de travail pour développer des solutions modèles ouvertes, interopérables et collaboratives pour la planification de la pérennisation et l'action.

### **3 Domaine d'action : innovation et radar technologique**

Le CECO veille à ce que les développements interdisciplinaires nationaux et internationaux pertinents dans le domaine des archives et des domaines connexes soient collectés, traités, rendus accessibles et communiqués à ses membres de manière simple et accessible. Le bureau est désormais soutenu par un conseil consultatif.

#### **Objectifs :**

#### **3.1 Le CECO est l'interlocuteur central (pour ses membres) pour les développements nationaux et internationaux pertinents (nouvelles technologies et approches) dans le domaine de l'archivage numérique.**

##### *Mesures :*

- Les développements nationaux et internationaux pertinents pour l'archivage numérique sont évalués efficacement et documentés de manière compréhensible.
- Le conseil consultatif « Innovation » du CECO et le bureau valident la sélection des sujets à traiter et fixent l'ordre des priorités en toute transparence.
- Le bureau s'assure que les sujets sélectionnés sont suivis efficacement et que les conclusions sont documentées pour la gestion des connaissances du CECO.
- Un éventail des parties prenantes et des thèmes est dressé (éventuellement un radar technologique).
- La représentation du CECO dans les organes sélectionnés par le bureau ou par les membres du CECO est assurée.
- Un concept pour le transfert de connaissances des résultats est établi (y compris les canaux, les plateformes, etc.).

#### **3.2 Le conseil consultatif « Innovation » du CECO soutient en toute transparence le bureau dans l'évaluation et la hiérarchisation des sujets.**

##### *Mesures :*

- Les objectifs, la composition et les profils d'un conseil consultatif ou de ses membres sont définis et garantissent différents points de vue sur le thème de l'archivage numérique.
- Les expertes et les experts correspondent aux profils recherchés et sont sélectionnés en temps utile (éventuellement complétés par des expertes et experts internationaux)

#### **4 Domaine d'action : organisation et compétence du bureau du CECO**

Afin de répondre aux nouvelles exigences dans un environnement plus complexe, les processus et les structures du bureau seront revus et adaptés si nécessaire. Les compétences sont élargies en conséquence.

##### ***Objectifs :***

##### **4.1 L'organisation du bureau est adaptée aux nouvelles exigences.**

###### *Mesures :*

- Révision des processus et des structures.
- Une direction du bureau est instituée.

##### **4.2 Les compétences du bureau sont adaptées aux nouvelles exigences**

###### *Mesures :*

- Examen des profils de postes du bureau.
- Élargir les compétences des membres du bureau selon les besoins.